



OBJET DU MARCHE :
**MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE ET COORDONNATEUR
SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A L'OPERATION
DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET REHABILITATION DE
L'ANCIENNE MAIRE**

ACTE D'ENGAGEMENT

**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
EN DEUX LOTS
ET A TRANCHES
MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE
(Articles 28 du Code des Marchés Publics)**

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél. : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

ACTE D'ENGAGEMENT

En cas de candidature groupée, remplir un seul acte d'engagement pour le groupement. L'offre doit être rédigée en français. Le candidat remplit un imprimé pour chaque variante ou option.

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Place Jean Jaurès
76150 MAROMME
Téléphone : 02.32.82.22.00
Télécopie : 02.32.82.22.28

OBJET :

MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE ET COODONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

A -Procédure et forme du marché

Le présent marché est soumis aux dispositions des Articles 28 du Code des Marchés Publics. Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée. C'est un marché à tranche conditionnelle.

Décomposition en tranches et lots - La Ville de Maromme a décidé de réaliser un équipement mixte comportant :

- **EN TRANCHE FERME** :
 - o une bibliothèque de 1000 m² SHO en extension d'un bâtiment existant et les aménagements extérieurs strictement nécessaires aux besoins du projet.
 - o Une salle mariages/conseils/réunions de 150 m² + annexes, avec une surface supplémentaire de 100 m² faisant l'objet d'une contrainte de conception :
 - soit 100 m² conditionnels qui ne seront réalisés que si l'enveloppe est respectée,
 - soit la possibilité d'une extension de 100 m² dans le futur.
 - o les espaces d'accueil communs bibliothèque-mairie.
- Sont comprises également en tranche ferme toutes les études concernant à la fois la bibliothèque et la mairie jusqu'au stade Projet.

Lot 1 : CONTROLE TECHNIQUE qui a pour objet l'intervention du contrôleur technique concrétisée par des avis dans les conditions de l'article L.111-23 du code de construction et de l'habitation et portant sur les natures et domaines définis à l'article 4.

Lot 2 : COORDONATEUR SPS qui, conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (SPS), pour les phases de conception et de réalisation, relative à l'opération de Catégorie I, au sens de l'article R. 4532-1 du Code du Travail.

- EN TRANCHE CONDITIONNELLE

- La restructuration du bâtiment existant pour l'accueil des services de la mairie.

Lot 1 : CONTROLE TECHNIQUE qui a pour objet l'intervention du contrôleur technique concrétisée par des avis dans les conditions de l'article L.111-23 du code de construction et de l'habitation et portant sur les natures et domaines définis à l'article 4.

Lot 2 : COORDONATEUR SPS qui, conformément aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, porte sur la réalisation d'une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des Travailleurs (SPS), pour les phases de conception et de réalisation, relative à l'opération de Catégorie I, au sens de l'article R. 4532-1 du Code du Travail.

Le candidat n'est pas tenu de répondre au deux lots. Il peut remettre son offre pour le ou les lots de son choix. Le soumissionnaire doit remplir dans l'acte d'engagement la ou les partie(s) correspondant à son engagement.

DEFINITION DE LA MISSION

<u>MISSION</u>	Tranche ferme	Tranche conditionnelle
Diagnostic (DIAG)	x	
Etude d'avant projet sommaire (APS)	x	
Etude d'avant projet définitif (APD)	x	
Etude de projet (PRO)	x	
Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)	x	x
Visa * (VISA) pour les plans éventuellement exécutés par la maîtrise d'œuvre	x	x
Etude d'exécution et de synthèse (EXE)* et animation de la cellule de synthèse	x	x
Direction de l'exécution des travaux (DET)	x	x
Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement (AOR)	x	x

B – Identification de l'acheteur**Mairie de Maromme – place Jean Jaurès – 76150 MAROMME**

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur le Maire de la ville de MAROMME ayant reçu l'autorisation de signer ce marché par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008 visée et rendue exécutoire par les services préfectoraux le 5 avril 2008.

- Personnes habilitées à donner les renseignements :

Monsieur JAFFRE, Directeur Général des Services

Monsieur GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

- Désignation du comptable assignataire :

Monsieur le Receveur Percepteur de la Ville de MAROMME.

C – Délai de paiement

Selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics, le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours. (Le point de départ du délai global de paiement est la date de réception de la demande de paiement par la personne publique.)

En cas de retard dans le paiement et en l'absence de contestation, le titulaire est indemnisé selon le régime des intérêts moratoires prévu au Code des marchés publics suivant article 5 du C.C.A.P.

D1. Nom, prénom et qualité du signataire* :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....

.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

D2. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance parfaite de toutes les pièces et de tous les documents constitutifs du dossier de consultation en procédure adaptée concernant l'opération ci-après :

MISSION DE CONTROLEUR TECHNIQUE ET COODONNATEUR SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE RELATIVE A L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE

- TRANCHE FERME LOT N° 1 : CONTROLEUR TECHNIQUE (1)**
- TRANCHE FERME : LOT N° 2 : COORDINNATEUR SPS (1)**
- TRANCHE CONDITIONNELLE : LOT N° 1 : CONTROLEUR TECHNIQUE (1)**
- TRANCHE CONDITIONNELLE : LOT N° 2 : COORDINNATEUR SPS (1)**

(1) cocher la cache correspondante au lot pour lequel l'opérateur se porte candidat

Et après m'être rendu sur les lieux et avoir apprécié à mon point de vue, sous ma pleine et entière responsabilité, la nature de la difficulté des travaux et les documents constitutifs di cahier des charges,

- Je m'engage, conformément aux dits documents, à exécuter les prestations demandées*
- Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement*

**Rayer les mentions inutiles*

Je déclare me soumettre et m'engager envers la ville de Maromme dont l'adresse se situe en Mairie de MAROMME, place Jean Jaurès – 76150 MAROMME, pour exécuter loyalement les dits travaux sans apporter aucune restriction ni aucune exception pour leur exécution, achèvement et garantie, pour respecter et suivre toutes les dispositions et prescriptions contenues dans les documents joints au dossier de consultation, moyennant un prix global et forfaitaire (en chiffres et en lettres) défini hors taxes et toutes taxes comprises indiqué en page suivante.

N° de SIRET *

N° A.P.E. * ou **CODE NAF***

****mention obligatoire***

TRANCHE FERME - LOT N° 1 : CONTROLEUR TECHNIQUE• **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>PRIX H.T.</i>
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables	
LE	Solidité des existants	
S	Sécurité des personnes dans les constructions	
P1	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés	
Ph	Isolation acoustique des bâtiments	
Th	Isolation thermique et économies d'énergie	
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	
ACCESS	Attestation de conformité à l'issue des travaux quant au respect des règles d'accessibilité pour les personnes handicapées	
VI	Vérification initiale des équipements électriques	
F	Fonctionnement des installations	
BBC	Bâtiment basse consommation	
SSI	Sécurité incendie des installations	
		TOTAL H.T.
		T.A.V. 19.6 %
		TOTAL T.T.C.

Montant total H.T. en lettres :

.....

Visa et cachet de l'Opérateur Economique,

TRANCHE FERME - LOT N° 2 : COORDONNATEUR S.P.S**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

<i>Libellé</i>	<i>PRIX H.T.</i>
<u>phase conception :</u>	
Examen des projets concours maîtrise d'oeuvre et production d'un rapport à communiquer au maître d'ouvrage	
Examen des dossiers d'études et formulation des observations à transmettre au maître d'ouvrage.	
Respect des principes généraux de prévention	
Participation à la rédaction de la déclaration préalable avec le maître d'ouvrage	
Rédaction et mise à jour du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
Ouverture du registre journal de coordination	
Projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales	
Définition des dispositions à mettre en œuvre pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
Avis et remarques sur le dossier de consultation des entreprises rédigé par le maître d'œuvre, notamment au regard de l'autorité que le maître d'ouvrage confère au coordonnateur vis à vis des intervenants	
Nombre d'heures consacrées aux réunions x	€ H.T.
Nombre des visites x	€ H.T.
<u>phase réalisation :</u>	
Participation à l'analyse des offres des entreprises en donnant un avis sur le niveau de la démarche sécurité mise en place dans chaque entreprise	
Organisation de la coordination des activités des différentes entreprises présentes sur le chantier	
Tenue à jour du registre journal de coordination	
Veille de l'application correcte des mesures de coordination préalablement définies et des procédures de travail qui interfèrent	
Tenue à jour et adaptation du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Tenue à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
Harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé dans le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Communication des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé établis par les entreprises	

<p>Participation avant le lancement de la période de préparation de chantier, à une réunion de coordination des travaux de V.R.D.</p> <p>Analyse du planning d'exécution des travaux mis au point avec les entreprises pendant la période de préparation du chantier avec transmission des observations au maître d'œuvre et copie au maître d'ouvrage</p> <p>Inspection commune avant l'intervention de chaque entreprise y compris sous-traitante, afin de préciser les consignes à observer ou à transmettre, et les observations particulières de sécurité et de protection de la santé pour l'ensemble de l'opération</p> <p>Visite inopinées de contrôle de chantier</p> <p>Présence et intervention sur le chantier aussi souvent que nécessaire pour mener à bien la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé</p> <p>Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur duquel ou à proximité duquel est implanté le chantier</p> <p>Mise en place et veille de l'application des dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier</p> <p>Diffusion aux différents intervenants de toutes les informations et de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des objectifs de la mission de coordination</p> <p>Participation aux opérations préalables à la réception des ouvrages susceptibles de nécessiter des interventions ultérieures de maintenance ou d'entretien</p> <p>Remise du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage</p> <p>Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à des travaux ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement</p> <p>Nombre d'heures consacrées aux réunions x € H.T.</p> <p>Nombre des visites x € H.T.</p>	
	TOTAL H.T.
	T.V.A. 19.6 %
	TOTAL T.T.C.

Montant total H.T. en lettres :

.....
.....

Visa et cachet de l'Opérateur Economique

TRANCE CONDITONNELLE - LOT N°1 : CONTROLEUR TECHNIQUE**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

<i>Code</i>	<i>Libellé</i>	<i>PRIX H.T.</i>
L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables	
LE	Solidité des existants	
S	Sécurité des personnes dans les constructions	
P1	Solidité des éléments d'équipements non indissociablement liés	
Ph	Isolation acoustique des bâtiments	
Th	Isolation thermique et économies d'énergie	
Hand	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	
ACCESS	Attestation de conformité à l'issue des travaux quant au respect des règles d'accessibilité pour les personnes handicapées	
VI	Vérification initiale des équipements électriques	
F	Fonctionnement des installations	
BBC	Bâtiment basse consommation	
SSI	Sécurité incendie des installations	
		TOTAL H.T.
		T.A.V. 19.6 %
		TOTAL T.T.C.

Montant total H.T. en lettres :

.....

Visa et cachet de l'Opérateur Economique,

TRANCHE CONDITIONNELLE - LOT N°2 : COORDONNATEUR SPS**Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

<i>Libellé</i>	<i>PRIX H.T.</i>
<u>phase conception :</u>	
Examen des projets concours maîtrise d'oeuvre et production d'un rapport à communiquer au maître d'ouvrage	
Examen des dossiers d'études et formulation des observations à transmettre au maître d'ouvrage.	
Respect des principes généraux de prévention	
Participation à la rédaction de la déclaration préalable avec le maître d'ouvrage	
Rédaction et mise à jour du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Constitution du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
Ouverture du registre journal de coordination	
Projet de règlement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail Définition des sujétions afférentes à la mise en place et à l'utilisation des protections collectives, des appareils de levage, des accès provisoires et des installations générales	
Définition des dispositions à mettre en œuvre pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier	
Avis et remarques sur le dossier de consultation des entreprises rédigé par le maître d'œuvre, notamment au regard de l'autorité que le maître d'ouvrage confère au coordonnateur vis à vis des intervenants	
Nombre d'heures consacrées aux réunions x	€ H.T.
Nombre des visites x	€ H.T.
<u>phase réalisation :</u>	
Participation à l'analyse des offres des entreprises en donnant un avis sur le niveau de la démarche sécurité mise en place dans chaque entreprise	
Organisation de la coordination des activités des différentes entreprises présentes sur le chantier	
Tenue à jour du registre journal de coordination	
Veille de l'application correcte des mesures de coordination préalablement définies et des procédures de travail qui interfèrent	
Tenue à jour et adaptation du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Tenue à jour du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage	
Harmonisation des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé dans le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	
Communication des plans particuliers de sécurité et de protection de la santé établis par les entreprises	

<p>Participation avant le lancement de la période de préparation de chantier, à une réunion de coordination des travaux de V.R.D.</p> <p>Analyse du planning d'exécution des travaux mis au point avec les entreprises pendant la période de préparation du chantier avec transmission des observations au maître d'œuvre et copie au maître d'ouvrage</p> <p>Inspection commune avant l'intervention de chaque entreprise y compris sous-traitante, afin de préciser les consignes à observer ou à transmettre, et les observations particulières de sécurité et de protection de la santé pour l'ensemble de l'opération</p> <p>Visite inopinées de contrôle de chantier</p> <p>Présence et intervention sur le chantier aussi souvent que nécessaire pour mener à bien la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé</p> <p>Prise en compte des interférences avec les activités d'exploitation sur le site à l'intérieur duquel ou à proximité duquel est implanté le chantier</p> <p>Mise en place et veille de l'application des dispositions nécessaires pour que seules les personnes autorisées puissent accéder au chantier</p> <p>Diffusion aux différents intervenants de toutes les informations et de tous les documents nécessaires à la bonne réalisation des objectifs de la mission de coordination</p> <p>Participation aux opérations préalables à la réception des ouvrages susceptibles de nécessiter des interventions ultérieures de maintenance ou d'entretien</p> <p>Remise du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage</p> <p>Conseils au maître d'ouvrage quant à la mise en place de coordination de la sécurité et de la protection de la santé relative à des travaux ayant fait l'objet de réserves pendant la période de parfait achèvement</p> <p>Nombre d'heures consacrées aux réunions x € H.T.</p> <p>Nombre des visites x € H.T.</p>		
	TOTAL H.T.	
	T.V.A. 19.6 %	
	TOTAL T.T.C.	

Montant total H.T. en lettres :

.....
.....

Visa et cachet de l'Opérateur Economique

D3. Compte à créditer - Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

Trésor public :

D4. Durée du marché

- **Tranche ferme : Construction d'une bibliothèque, salle des mariages, accueil et fonctions communes**

Lot n° 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot n° 2 : COORDONNATEUR S.S.P.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est de 40 mois pour la tranche ferme, y compris la période de garantie de parfait achèvement à compter de la réception des O.S probablement à compter de septembre 2010.

- **Tranche conditionnelle : Restructuration du bâtiment existant**

Lot n° 1 : CONTROLE TECHNIQUE

Lot n° 2 : COORDONNATEUR S.S.P.

Pour la tranche conditionnelle le délai global est de 30 mois à réception de l'O.S. dont la date n'est pas définie à ce jour, s'agissant d'une tranche conditionnelle.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle part à compter de la notification de la décision d'affermissement de la tranche considérée.

Le délai limite d'affermissement de la tranche conditionnelle à compter de l'origine du délai contractuel de la tranche ferme est estimé à 60 mois.

Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

D5. Pénalités de retard

Se référer à l'article 16 du C.C.A.G. Prestations Intellectuelles

D6. Avance :

Une avance peut être accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois et suivant les conditions énoncées à l'article 87 du Code des Marchés Publics.

D7. Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation, dans le cas présent, 90 jours après réception de l'offre.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des Articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143.3, L 143.5 et L 620.3 du code du travail (article R 324.4 du code du travail).

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1 ET L 125.3 du code du travail.

A le

L'Opérateur Economique,
(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

A , le

Le pouvoir Adjudicateur,

E. Notification du marché au titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A, le

Signature de l'Opérateur Economique Privé,

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par l'Opérateur Economique Privé

F. Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :
.....

3 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :
.....

et devant être exécutée par

en qualité de : membre d'un groupement d'entreprise

A , le

Visa de l'Opérateur Economique,
Signature

A , le

Visa du Pouvoir Adjudicateur
Signature